



Le Fonds social européen dans la Belgique fédérale, 2007-2013

La Belgique a besoin de davantage de travailleurs. Elle est également confrontée à une population vieillissante, qui choisit de se retirer tôt du marché du travail plus que par le passé. Au niveau fédéral, les subventions du FSE aident la Belgique à relever ce double défi en encourageant les personnes de plus de 55 ans à continuer à travailler et en intégrant les personnes issues des groupes défavorisés dans la population active.

Le Fonds social européen en bref

Créé en 1957, le Fonds social européen est le principal instrument financier de l'Union européenne pour investir dans le capital humain. Il promeut l'emploi et aide les gens à parfaire leur formation et leurs compétences afin d'améliorer leurs perspectives professionnelles.

Les États membres et les régions élaborent leurs propres Programmes Opérationnels du FSE afin de répondre aux besoins réels « de terrain ». De 2007 à 2013, le FSE investira plus de 10 milliards d'euros par année dans l'ensemble des États membres, soit plus de 10% du budget total de l'Union européenne.

Le financement du FSE s'articule autour de cinq priorités au niveau de l'UE:

- Aider les personnes et les entreprises à s'adapter à l'évolution de l'environnement économique
- Améliorer l'accès à l'emploi et la participation au marché du travail
- Améliorer la formation et les compétences des personnes grâce à de meilleurs systèmes éducatifs et de formation
- Promouvoir les partenariats entre les employeurs, les syndicats et les organisations non gouvernementales afin de réaliser des réformes dans les domaines de l'emploi et de l'intégration dans le marché du travail
- Renforcer l'inclusion sociale des personnes défavorisées et combattre la discrimination sur le marché du travail

Dans certains États membres et régions, le FSE peut également soutenir des actions visant à améliorer la capacité et l'efficacité des administrations publiques et des services publics.



La situation socio-économique et l'état du marché de l'emploi en Belgique

La Belgique est un État fédéral qui compte trois communautés linguistiques (francophone, néerlandophone et germanophone) et trois régions géographiques (la Wallonie, la Flandre et la région de Bruxelles-Capitale). Elle souffre d'un faible taux d'emploi de 60,5 % (62,4 % en 2008), inférieur d'environ 3 % (3,5 %) à la moyenne européenne.

Une analyse plus approfondie indique qu'en Belgique le taux d'emploi se situe dans la moyenne pour la tranche d'âge des 25-54 ans, mais qu'il tombe à 30,1 % (34,5 %) pour les personnes âgées de 55 à 64 ans. Il s'agit là d'un problème réel dans la mesure où des statistiques officielles indiquent que près d'un tiers de la population belge aura plus de 60 ans d'ici 2020. Entre-temps, les mises à la retraite anticipée augmentent sans relâche. En 2001, plus de 12 000 personnes avaient opté pour cette solution. La période 2003-2004 a vu partir 17 000 personnes à la retraite anticipée. Si cette tendance se poursuit en l'absence de modifications en profondeur de la politique de l'emploi, 126 000 personnes pourraient quitter le marché du travail d'ici 2010 pour prendre leur retraite anticipée.

En Belgique, le taux de chômage varie fortement d'une région à l'autre : 4,5 % en Flandre, 11 % en Wallonie et 13,6 % à Bruxelles. La Flandre a beau bénéficier d'une productivité et d'un taux d'emploi plus élevés que les autres régions, il n'en demeure pas moins que le chômage à long terme touche l'ensemble du pays, affectant 29 % des chômeurs de la tranche d'âge des 15-24 ans et 73 % des chômeurs de 50-64 ans.

La Belgique dispose d'un système d'allocations à deux niveaux : les bénéficiaires de l'assistance sociale des Centres publics d'action sociale (CPAS) sont considérés comme moins employables que ceux qui reçoivent des allocations de chômage. Des programmes du FSE et des initiatives nationales ont déjà traité ce problème par le passé, mais il reste beaucoup à faire. Par exemple, l'inclusion sociale des personnes qui perçoivent l'aide sociale ou un revenu minimum d'insertion des CPAS, notamment les jeunes, les parents célibataires et les migrants provenant des pays non européens, a été promue par des actions visant à améliorer leur accès à la formation et à l'emploi.

Il ne fait également aucun doute que la Belgique présente un potentiel inexploité, particulièrement parmi les personnes de plus de 55 ans, les femmes et d'autres groupes défavorisés. Le taux d'emploi féminin a récemment connu une augmentation de 1,2 %, passant ainsi à 53,8 % (56,2 %), mais ce taux est toujours inférieur de 2,5 % (2,9 %) à la moyenne européenne et reste très en deçà de l'objectif européen, fixé à 60 %.

Les priorités du FSE pour le programme fédéral belge

Si les régions du pays disposent chacune de programmes du FSE qui leur sont propres, le programme opérationnel fédéral, intitulé « Réapprovisionnement et revitalisation de la population active en Belgique », contient le programme du FSE concernant toute la Belgique pour la période 2007-2013. Ce programme est destiné à résoudre les problèmes liés au faible taux d'emploi et au vieillissement de la population. Dans le droit fil de la stratégie de Lisbonne, le programme opérationnel fédéral aborde la problématique du faible taux d'emploi en ciblant les groupes défavorisés, en les attirant sur le marché du travail et en les incitant à y rester. L'amélioration de l'employabilité au sein de ces groupes et une modification fondamentale des mentalités permettront d'atteindre cet objectif. Ces actions bénéficieront de l'échange d'expériences passées et de bonnes pratiques.

Les subventions du FSE en Belgique ont toujours respecté le partage des responsabilités en matière d'emploi et

de formation entre organismes fédéraux et régionaux. Au niveau fédéral, les subventions du FSE serviront principalement de catalyseur pour l'innovation et permettront d'expérimenter de nouvelles approches, des partenariats et des échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Elles contribueront également à favoriser la sensibilisation aux problématiques susmentionnées.

1^{re} priorité : Stimuler les parcours en activation sociale et professionnelle

L'objectif est de répondre aux besoins spécifiques des groupes défavorisés, en ciblant ceux qui n'ont pas pu bénéficier pleinement de programmes précédents, comme par exemple les jeunes de 18 à 25 ans, les parents célibataires, les citoyens non européens ou encore les personnes de plus de 45 ans. Une approche multidimensionnelle ne mettra pas seulement l'accent sur l'emploi, mais prendra également en considération

les soins de santé, le logement, l'analphabétisme, les problèmes de santé mentale et les différences culturelles. L'objectif est d'expérimenter certaines techniques destinées à améliorer la stabilité et l'inclusion sociales.

Un soutien sera apporté à une approche intégrée de ces défis, en liaison entre les programmes et en collaboration avec les Centres publics d'action sociale (CPAS) et les autres parties intéressées. Les CPAS seront chargés du suivi de cette approche novatrice de grande envergure et un échange de bonnes pratiques aura lieu au niveau fédéral.

2^e priorité: Favoriser une perspective de carrière et la diversité dans l'emploi

En tenant compte de ses ressources limitées, le programme opérationnel 2007-2013 subventionnera un nombre restreint de projets spécifiques destinés à apporter des changements sur le marché de l'emploi en modifiant des comportements ancrés. Cette priorité présente une véritable valeur ajoutée en ce sens qu'elle contribuera de façon réelle à appliquer des bonnes pratiques, à renforcer les compétences et enfin à toucher des groupes cibles. Dans le cas présent, l'objectif principal consiste à promouvoir un vieillissement actif: maintien des

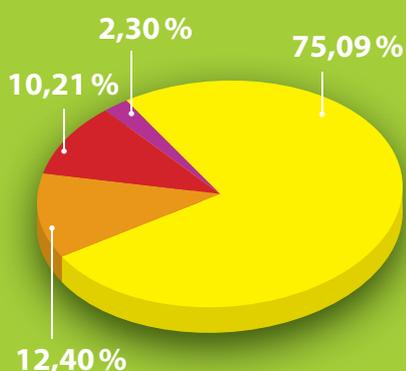
travailleurs de plus de 55 ans au travail, découragement de la retraite anticipée et focalisation sur des améliorations des soins de santé, de la sécurité et du bien-être au travail.

L'emploi des jeunes, la discrimination fondée sur le sexe ou encore la discrimination sur le lieu de travail seront autant de thèmes également abordés. Ces activités contribueront de façon significative à la création d'un environnement favorable pour permettre à tous les groupes et générations de trouver un emploi durable, répondant également ainsi aux recommandations de la Commission européenne visant à réduire les disparités régionales en matière de chômage.

3^e priorité: Lutter contre les discriminations

Cette priorité étendra la portée de deux projets fédéraux novateurs mis sur pied lors du précédent programme du FSE. Ces programmes pilotes ont contribué à l'amélioration de la sensibilisation et à l'apport de nouveaux outils et méthodes dans la lutte contre la discrimination manifestée dans l'accès au travail et au marché de l'emploi. L'extension de ces programmes contribuera de façon significative au renforcement de la cohésion sociale et à la création d'un marché du travail plus ouvert pour ces groupes cibles en Belgique.

Plan financier pour le Fonds social européen en Belgique, 2007-2013 (euro)



Objectifs prioritaires	Financement communautaire 	Contrepartie nationale 	Financement total
Stimuler les parcours en activation sociale et professionnelle	33 072 885	34 605 088	 67 677 973
Favoriser une perspective de carrière et la diversité dans l'emploi	5 589 333	5 589 333	 11 178 665
Lutter contre la discrimination	4 600 000	4 600 000	 9 200 000
Assistance technique	1 802 592	270 389	 2 072 982
Total	45 064 810	45 064 810	90 129 620

Exemples de projets FSE précédemment mis en œuvre en Belgique, 2000-2006

- La campagne de sensibilisation au harcèlement moral avait deux objectifs principaux. Des recherches sur la violence, l'intimidation et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail ont examiné la façon dont la culture d'entreprise pourrait donner naissance à des intimidations et ont étudié des techniques de réponse au harcèlement. Une campagne de sensibilisation a été élaborée à l'attention des travailleurs sociaux, des conseillers, des agents de prévention et des services policiers d'assistance aux victimes. Plus de 2 257 personnes ont participé aux sessions de sensibilisation, qui ont conduit à la création d'un groupe dérivé de travail en réseau au sein duquel des conseillers de Flandre et de Wallonie ont partagé leurs expériences.
- Au cours du projet « Gender Consulting », Flora, l'organisation fédérale qui regroupe les associations en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, a publié un guide qui explore les méandres des nouveaux concepts en matière de genre et de diversité pour des organisations désireuses d'améliorer leurs pratiques afin de favoriser plus d'égalité entre les femmes et les hommes. Des outils d'intégration pratiques ont été utilisés au sein d'organismes de formation et d'agences de placement et des informations ont été transmises à la banque de données Euwedin (European Women and Employment Data and Information), subventionnée par le FSE. Des instructions concrètes ont été fournies aux personnes chargées de l'insertion professionnelle qui sont confrontées de façon quotidienne à des questions de genre.
- Les membres du projet « Deal », ACFI et VOKANS, ont proposé un encadrement personnel intensif à des demandeurs d'emploi à quatre étapes de leur cheminement vers l'emploi : la phase de recherche, la période avant et après l'engagement et enfin la période de travail proprement dit. Ce projet est venu en aide à des individus vulnérables, non seulement en raison de leur manque d'expérience ou de qualification mais aussi à cause d'une discrimination portant sur leur genre, leur âge, leur origine ethnique ou encore leur position sociale. Les secteurs d'emploi choisis étaient les suivants : soins de santé, horeca, construction et télévente.

Régions éligibles 2007-2013



Le montant des fonds du FSE diffère d'une région à l'autre selon le niveau économique.

- Le Hainaut est une région dite en « phasing out » avec un PIB/hab. supérieur à 75 % de la moyenne de l'UE-25 mais inférieur à 75 % de la moyenne de l'UE-15.
- Toutes les autres régions sont éligibles à l'objectif « compétitivité régionale et emploi » avec un PIB/hab. supérieur à 75 % de la moyenne de l'UE-25.

Contacts ESF

En Belgique

SPP Intégration sociale

Service FSE

28ème étage

Boulevard Roi Albert II, 30 (WTC II)

BE-1000 Bruxelles

Tél: +32 2 508 85 86

Fax: +32 2 508 86 10

E-mail: esf.mi@mi-is.be

<http://www.mi-is.be>



À la Commission Européenne

Service d'information de la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Unité Communication

BE-1049 Bruxelles

Fax: +32 (0)2 296 23 93

E-mail: empl-info@ec.europa.eu

<http://ec.europa.eu/esf>